

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : S.A.U.E.S Habitat Pact Méditerranée : aide à l'acquisition-amélioration de 11 logements locatifs sociaux en diffus à Cabannes, Châteaurenard et Tarascon.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la société anonyme union d'économie sociale (S.A.U.E.S) Habitat Pact Méditerranée domiciliée L'Estello 1 chemin des Grives 13383 Marseille Cedex 3, sollicite l'octroi d'une subvention globale de 150 182 € pour l'acquisition-amélioration de 11 logements locatifs sociaux en diffus sur les communes de Cabannes, Châteaurenard et Tarascon, pour un prix de revient prévisionnel total de 1 501 828 €

L'octroi de l'aide sollicitée sera associé à la réservation pour le département de 5 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexes.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la S.A.U.E.S Habitat Pact Méditerranée d'une subvention globale de 150.182 € destinée à accompagner l'acquisition et les travaux d'amélioration de 11 logements PLAI en diffus à Cabannes, Châteaurenard et Tarascon, pour un coût prévisionnel global TTC de 1.501.828 € dont 10% de TVA appliqués aux travaux ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 5 logements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

